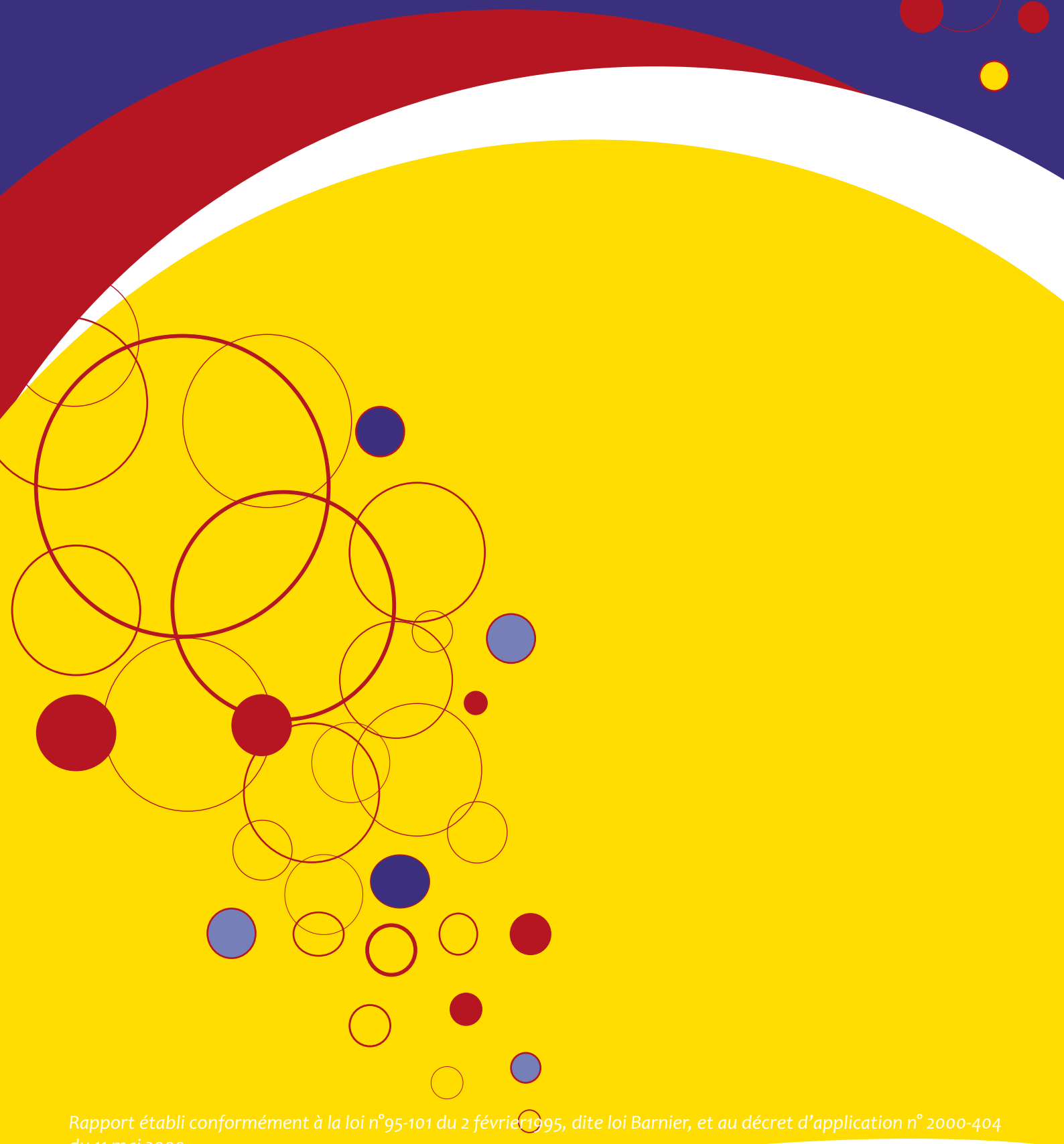
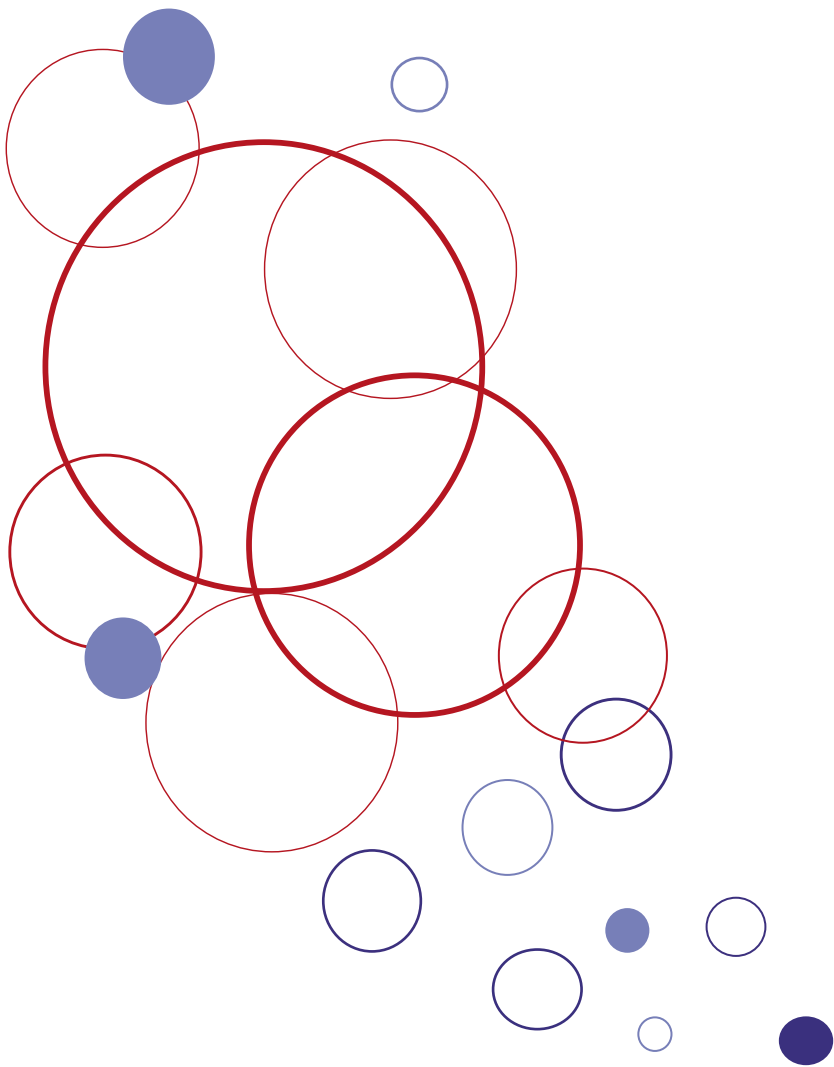


RAPPORT ANNUEL 2013

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés



Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000

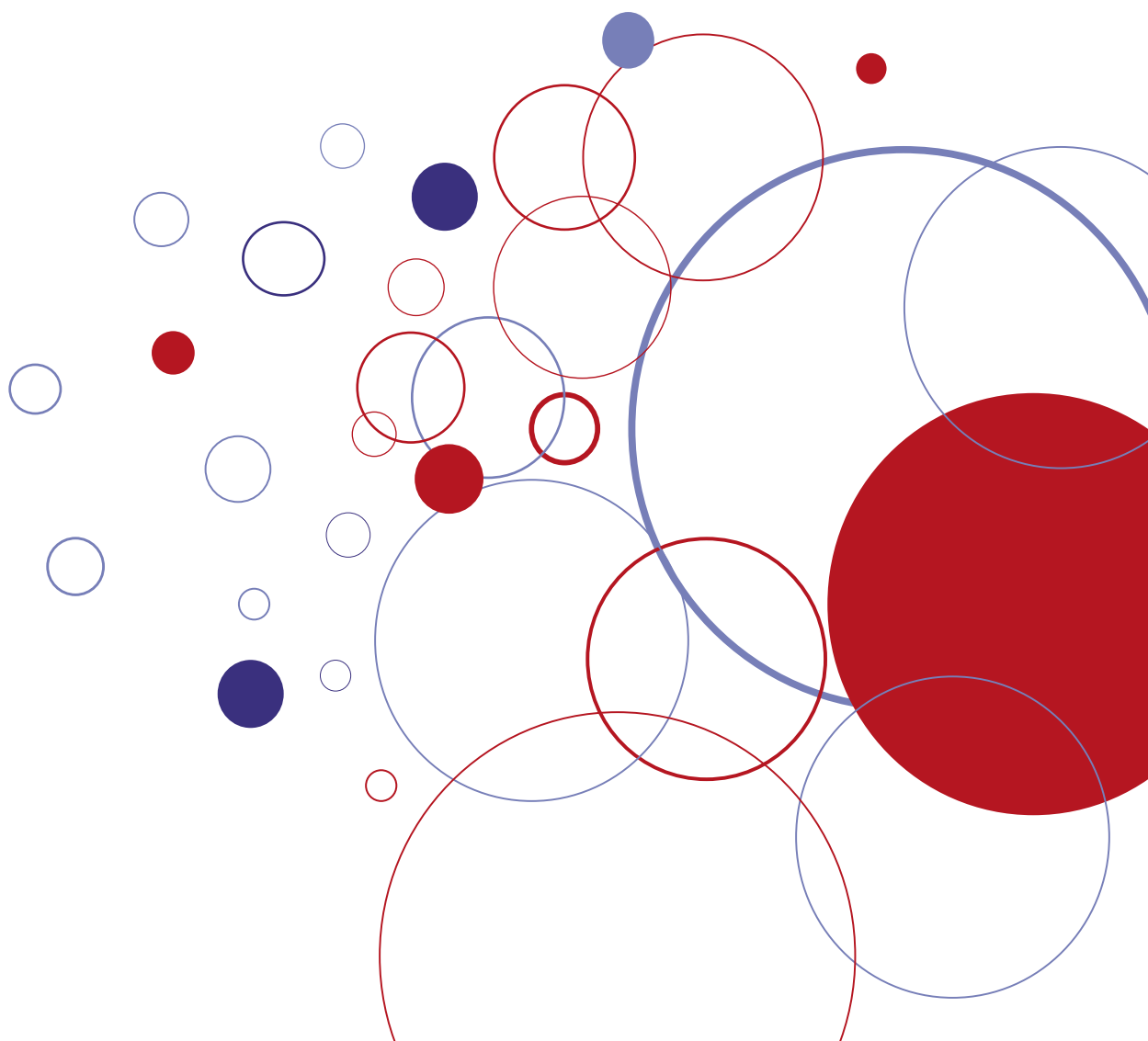


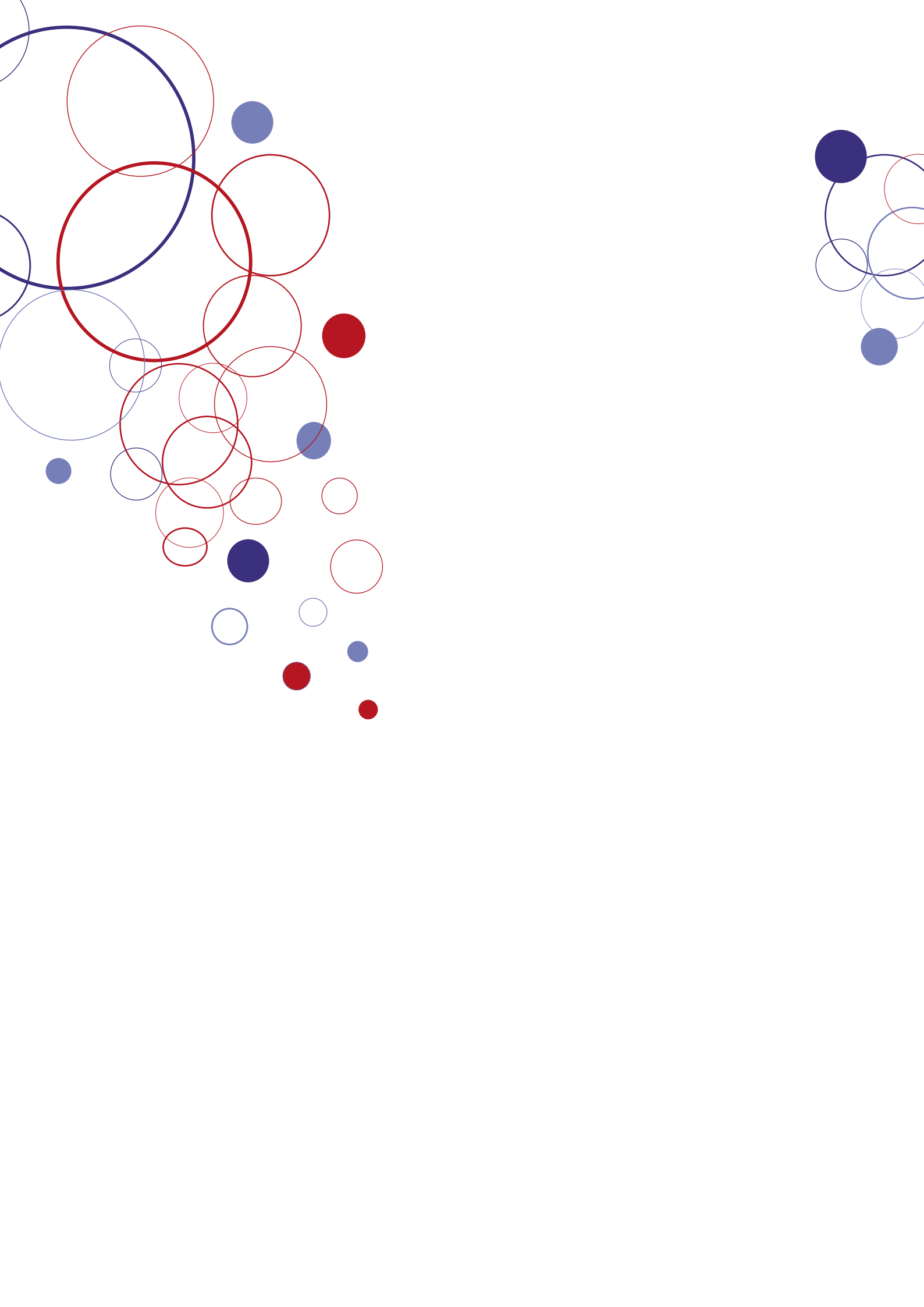
Introduction

L'Observatoire Régional des Déchets d'Ile de France (ORDIF) a proposé aux collectivités une trame de rapport comprenant des indicateurs techniques et financiers incontournables pour décrire de manière synthétique le service public d'élimination des déchets.

Afin de renforcer la pertinence des données et de faciliter la comparaison avec les collectivités franciliennes, le SMICTOM a souhaité intégrer ces indicateurs depuis le rapport annuel 2006.

Ce format du rapport annuel permet donc de mesurer la qualité du service offert à nos usagers et d'apprécier les performances de collecte sélective sur le territoire du SMICTOM.





Sommaire

1/ Présentation générale du SMICTOM de la Région de Fontainebleau.....	p.1
Composition et territoire du SMICTOM	
Quelques chiffres pour caractériser l'habitat du SMICTOM	
Cartographie du territoire du SMICTOM	
Compétences exercées par le SMICTOM : la collecte des déchets ménagers et assimilés	
Opérations assurées par le SMICTOM	
2/ Organisation du service public de collecte des déchets.....	p. 4
Caractéristiques des collectes assurées par le SMICTOM	
Organisation de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective sur le territoire du SMICTOM	
La collecte des encombrants en porte à porte	
La collecte des déchets assimilés (déchets des professionnels)	
Caractéristiques du réseau de déchèteries	
Résultats de la collecte sélective en 2013	
Évolution des tonnages collectés par le SMICTOM	
Qualité de la collecte sélective	
Traitement/valorisation des déchets collectés par le SMICTOM	
Les installations de traitement	
Schéma récapitulatif de l'organisation de la collecte	
3/ Coût du service public d'élimination des déchets.....	p.15
Les modalités d'exploitations et les prestations rémunérées par le SMICTOM à des entreprises sous contrat	
Les indicateurs économiques	
4/ Mesures de prévention des déchets et détournement de flux d'ordures ménagères.....	p.18
Le compostage individuel et collectif	
Communication sur la prévention des déchets	
La reprise des textiles	
Détourner des ordures ménagères vers le recyclage via la collecte des papiers d'écriture	
5/ Tableau de bord de synthèse des indicateurs.....	p.25
Caractéristiques du syndicat de collecte	
Indicateurs techniques sur les opérations de collecte	
Indicateurs financiers	
6/ L'emploi.....	p.26
L'emploi d'insertion	
7/ La communication.....	p.27
Les éco-ambassadeurs	
Les autres outils de communication	

ANNEXES

1/ Présentation générale du SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Composition et territoire du SMICTOM

Nom des collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population	Part / population total
Communauté de Communes Pays de Fontainebleau	4	35 081	41 %
Communauté de Communes Moret Seine et Loing	12	33 178	39 %
Communauté de Communes Entre Seine et Forêt	3	7 642	9 %
Communauté de Communes Pays de Seine	3	9 374	11 %
TOTAL SMICTOM	22	85 275	100 %

Tableau de présentation du SMICTOM (source INSEE recensement 2009)

Le SMICTOM de la Région de Fontainebleau est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe 22 communes rurales et semi urbaines soit 85 275 habitants. Situées dans le sud de la Seine et Marne, ces communes possèdent un parc de logements composé de nombreux logements individuels et résidences secondaires.

Quelques chiffres pour caractériser l'habitat du SMICTOM

Parc de logements total : **40 810 logements**

Part de résidences principales : **90,7 %**

Part de résidences secondaires : **9,3 %** (moyenne départementale : 4,5%)

Part des habitants vivant en appartement : **18,3 %**

22 communes
85 275 habitants

Cartographie du territoire du SMICTOM



NORD

100 %
du territoire
desservi

0 1 2 Km

Communauté de Communes du
Pays de Fontainebleau

Communauté de Communes du
Pays de Seine

Communauté de Communes
Moret Seine et Loing

Communauté de Communes
Entre Seine et Forêt

Carte représentant le territoire desservi par le service public de gestion des déchets

Compétences exercées par le SMICTOM : la collecte des déchets ménagers et assimilés

Compétence du
SMICTOM : la collecte
des déchets ménagers
et assimilés

COMPETENCES EXERCEES par le SMICTOM	Ordures ménagères résiduelles	Emballages, journaux, magazines, verre	Déchets verts	Déchets encombrants	Déchets ménagers spéciaux	Déchets apportés en déchèterie	Déchets assimilés aux ordures ménagères (activités des professionnels)
Mode d'organisation de la collecte	Porte à porte	Porte à porte	Porte à porte	Porte à porte (2 communes)	Apport volontaire	Apport volontaire ou sur rendez- vous	Porte à porte Redevance spéciale
Traitement	SMITOM LOMBRIC	SMITOM LOMBRIC	SMITOM LOMBRIC	Véolia Propreté	SMITOM LOMBRIC	SMITOM LOMBRIC	SMITOM LOMBRIC

Opérations assurées par le SMICTOM

Les communautés de communes adhérentes au SMICTOM lui ont délégué la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers. Le SMICTOM, conformément aux dispositions de la circulaire n°NOR/INT/01/00197/C du 5 juillet 2001, a quant à lui transféré la compétence valorisation/traitement des déchets et gestion des déchèteries au SMITOM Centre Ouest Seine et Marnais appelé LOMBRIC.

2/ Organisation du service public de collecte des déchets

Caractéristiques des collectes assurées par le SMICTOM

COLLECTE EN PORTE A PORTE EN 2013

Modalités de collecte selon les flux	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	% de la population desservie	Données de collecte en kg/hab desservi/an
Collecte des ordures ménagères résiduelles	Prestataire VEOLIA	C1 à C6	Habitat pavillonnaire Bac gris compartimenté couvercle marron	100 %	263
			Habitat collectif Bac gris couvercle bordeaux		
			En sacs (dans 2 centres ville)		
Collecte des déchets verts	Prestataire VEOLIA	C1 à C2	Bac gris compartimenté couvercle marron	81,7 %	40
Collecte sélective du verre	Prestataire VEOLIA	C1 à C2	Habitat pavillonnaire Bac gris compartimenté couvercle jaune	100 %	33
			Habitat collectif Bac gris couvercle vert		
Collecte sélective des journaux magazines et autres emballages	Prestataire VEOLIA	C1 à C2	Habitat pavillonnaire Bac gris compartimenté couvercle jaune	100 %	49
			Habitat collectif Bac gris couvercle jaune		
Collecte des encombrants	Prestataire VEOLIA	4 fois par an	En tas sur la voie publique	21,3 %	2
Collecte des déchets assimilés (activités des professionnels)	Prestataire VEOLIA	C1 à C6	Bac gris couvercle bordeaux	-	-

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

En dehors de l'apport en déchèterie accessible pour l'ensemble des habitants du territoire, le SMICTOM a supprimé définitivement les colonnes d'apport volontaire en 2009. Ce choix s'est fait dans un souci d'amélioration du service et des performances par habitant (kilos recyclés par habitant). A l'avenir, l'apport volontaire sera envisagé uniquement en conteneur enterré et/ou semi enterré.

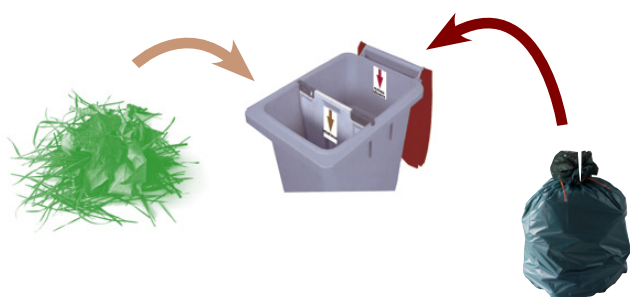
Organisation de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective sur le territoire du SMICTOM

Pour l'habitat pavillonnaire : la collecte en porte à porte concerne 4 flux différents avec mise à disposition de bacs compartimentés.

Les emballages et le verre



Les ordures ménagères et les végétaux



Pour l'habitat collectif : la collecte en porte à porte concerne 3 flux différents avec distribution de bacs simples.

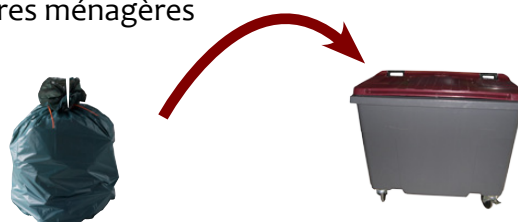
Les emballages



Le verre



Les ordures ménagères



Réalisée par la société VEOLIA PROPRETE dans le cadre du marché notifié en juin 2007 (début d'exécution du marché au 1er janvier 2008), la collecte des principaux flux de déchets ménagers s'effectue donc sur la quasi-totalité des communes du SMICTOM selon le mode présenté ci-dessus. Des exceptions sont faites pour :

La collecte des ordures ménagères dans les hypercentres de Fontainebleau et de Moret sur Loing qui s'effectue en bacs et exceptionnellement en sacs.



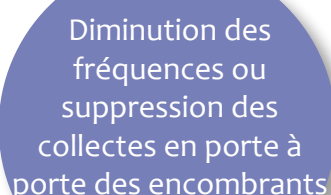
Suivant la taille et le choix des communes, on distingue des fréquences de collecte des ordures ménagères différentes : de 6 fois par semaine pour l'hypercentre de Fontainebleau à une fois par semaine pour les communes rurales. De la même façon, la fréquence de collecte des emballages varie de 2 fois par semaine à une fois par semaine.

La collecte des encombrants en porte à porte

Ce service assuré par VEOLIA PROPRETE est accessible à toutes les communes du SMICTOM qui sont libres d'y adhérer et de choisir les fréquences de collecte. Depuis l'ouverture du réseau de déchèteries, de nombreuses communes décident de supprimer ce service ou de diminuer nettement la fréquence des collectes.

En effet, face aux nouveaux objectifs de valorisation des déchets et aux enjeux environnementaux, nous sommes dans l'obligation de constater que la collecte des encombrants ne permet pas la valorisation exigée par la réglementation :

- le Grenelle de l'environnement a fixé des objectifs stricts en matière de valorisation des déchets et de réduction du volume de déchets. Les quantités enfouies doivent diminuer.
- un Décret de juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques : ils doivent être valorisés, et donc collectés séparément.
- Afin d'inciter les collectivités à respecter les nouvelles réglementations, l'engagement 246 du Grenelle prévoit une augmentation significative de la taxe sur les décharges.



Diminution des
fréquences ou
suppression des
collectes en porte à
porte des encombrants

Ainsi, 20 communes au total ont supprimé la collecte en porte à porte des encombrants. Pour les communes conservant cette collecte en porte à porte, il a été choisi une collecte trimestrielle.

Cette dernière pourra définitivement être supprimée sur tout le territoire lorsqu'une cinquième déchèterie sera construite (secteur de Fontainebleau). La difficulté réside dans le fait de trouver un terrain disponible.

247 redevables pour
5937 tonnes de déchets
assimilés

La collecte des déchets assimilés (déchets des professionnels)

Cette collecte s'effectue en même temps que la collecte des ordures ménagères et concerne les utilisateurs professionnels (commerçants, entreprises...) du service public d'élimination des déchets qui produisent des quantités d'ordures ménagères supérieures ou égales à 720 litres par semaine.

Pour financer ce service, le SMICTOM a institué, depuis juin 2001, la redevance spéciale. Chaque professionnel utilisateur de ce service paye donc annuellement une redevance spéciale calculée en fonction de la quantité de déchets éliminés.

Tout le travail de suivi des quantités présentées à la collecte est effectué par les ambassadeurs du tri du SMICTOM ou par le collecteur Véolia.

	Nombre de redevables	Tonnages produits par les redevables
2005	205	5 613
2006	207	5 858
2007	201	5 558
2008	240	6 154
2009	239	6 193
2010	254	6 344
2011	231	5959
2012	241	6006
2013	247	5937

Bilan des redevables du SMICTOM

Un réseau de 4
déchèteries

Caractéristiques du réseau de déchèteries

Nombre de déchèteries	4
Tonnage global entrant 2013	14 442.16 Tonnes
Maîtrise d'ouvrage	SMITOM Centre Ouest Seine et Marnais
Mode d'exploitation	Prestataire GENERIS
Jours d'ouverture	7 jours par semaine
Accueil des déchets dangereux des ménages	Oui sur les 4 déchèteries
Accès aux professionnels (artisans, commerçants)	Non depuis 2011

Caractéristiques du réseau de déchèteries sur le territoire du SMICTOM

Conformément au plan départemental d'élimination des déchets ménagers, le SMITOM du Centre Ouest Seine et Marnais a ouvert 4 déchèteries pour les communes du SMICTOM de la Région de Fontainebleau. Chaque commune est donc rattachée à une déchèterie selon la cartographie suivante :



Déchèterie de Vulaines-sur-Seine pour 31 107 habitants

Déchèterie du Châtelet en Brie pour 22 000 habitants (dont 11 558 du SMICTOM)

Déchèterie de Bourron Marlotte pour 21 545 habitants

Déchèterie d'Ecuelles pour 21 065 habitants

-  Déchèterie de Bourron-Marlotte
-  Déchèterie d'Ecuelles
-  Déchèterie du Châtelet en Brie
-  Déchèterie de Vulaines sur Seine

0 1 2 km

Ces déchèteries accueillent les végétaux, les huiles de vidange, le tout venant incinérable, le tout venant non incinérable, les cartons d'emballages, les pneus déjantés, les piles, les métaux, les gravats, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques et les déchets ménagers spéciaux (peinture, batterie, solvant...)



Déchèterie d'Ecuelles

Résultats de la collecte sélective en 2013

Au global,
34 140 tonnes
collectés en 2013

Tonnages collectés en 2013 et performances de collecte

	Données du SMICTOM 2013		Données comparatives Ile de France et Seine et Marne 2011	
	Tonnages totaux	Performances en kg/hab	Performances en Kg/hab Ile de France	Performances en Kg/hab Seine et Marne
Ordures ménagères	23 552	276	309	301
Emballages journaux magazines	4 159	49	35	39
Verre	2 833	33	21	23
Déchets verts	3 403	40	19	33
Biodéchets	-	-	1	-
Encombrants (hors déchèterie)	193	2	29	19
TOTAL	34 140	400	414	415

Tonnages des différents flux collectés par le SMICTOM

Une production
d'ordures
ménagères
inférieure à
la moyenne
francilienne

Des performances
de collecte sélective
supérieures à la
moyenne francilienne

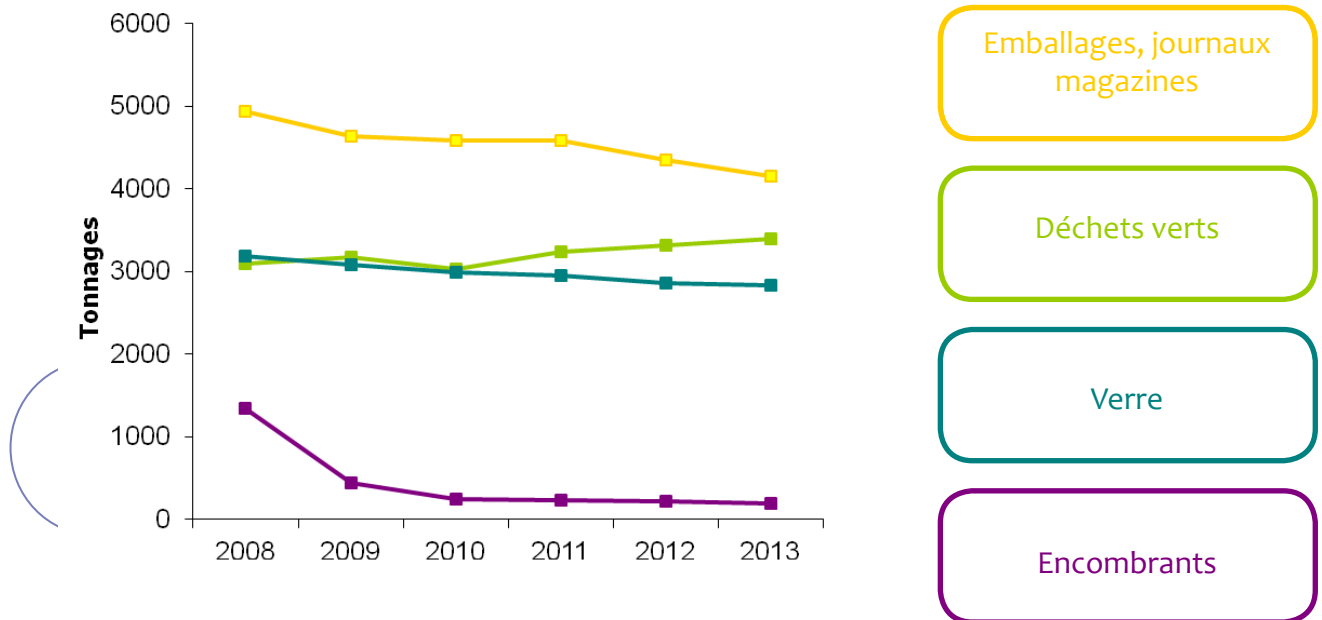
Les performances de collecte se mesurent par le poids collecté par habitant pour chacun des flux.

Les performances atteintes sur le territoire du SMICTOM sont bonnes :

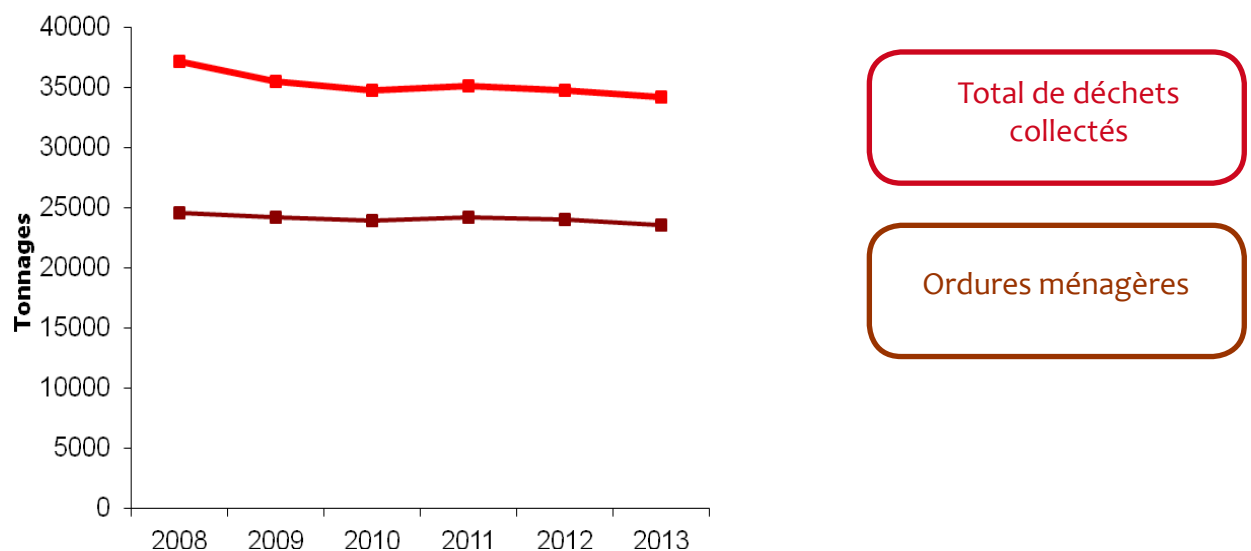
- La production d'ordures ménagères est moins élevée que la moyenne francilienne
- Concernant les emballages, le verre et les déchets verts, les performances par habitants dépassent significativement les performances moyennes d'Ile de France.

Evolution des tonnages collectés par le SMICTOM

Evolution des tonnages collectés par le SMICTOM depuis 2008



Evolution des tonnages collectés par le SMICTOM depuis 2008



Depuis 2008, l'ensemble des tonnages de déchets est en légère baisse à l'exception des déchets verts. Cette tendance s'explique d'abord par une conjoncture économique ayant eu une conséquence sur le mode de vie des habitants en tant que consommateurs.

De plus, le SMICTOM a renforcé ou mis en place des actions importantes de réduction des déchets dans le cadre de son programme local de prévention des déchets.

Concernant les déchets verts, une légère hausse des tonnages est à noter depuis trois ans. Cette dernière est principalement liée à la météo observée depuis 2011, à savoir un automne doux et pluvieux favorisant la pousse des végétaux. C'est pourquoi la promotion du compostage doit être renforcée et apparaît être un outil incontournable de ce programme en détournant des quantités d'ordures ménagères (déchets putrescibles) et de déchets verts.

Remarque :

Chaque commune peut voir ses résultats de collecte 2013 dans les « fiches adhérents » de l'Annexe 1.

Qualité de la collecte sélective

Pour mesurer la qualité de la collecte sélective, trois caractérisations sont effectuées mensuellement : prélèvement d'un échantillon d'emballages collectés sur le SMICTOM, tri manuel de cet échantillon et mesure des éléments indésirables appelés refus de tri.

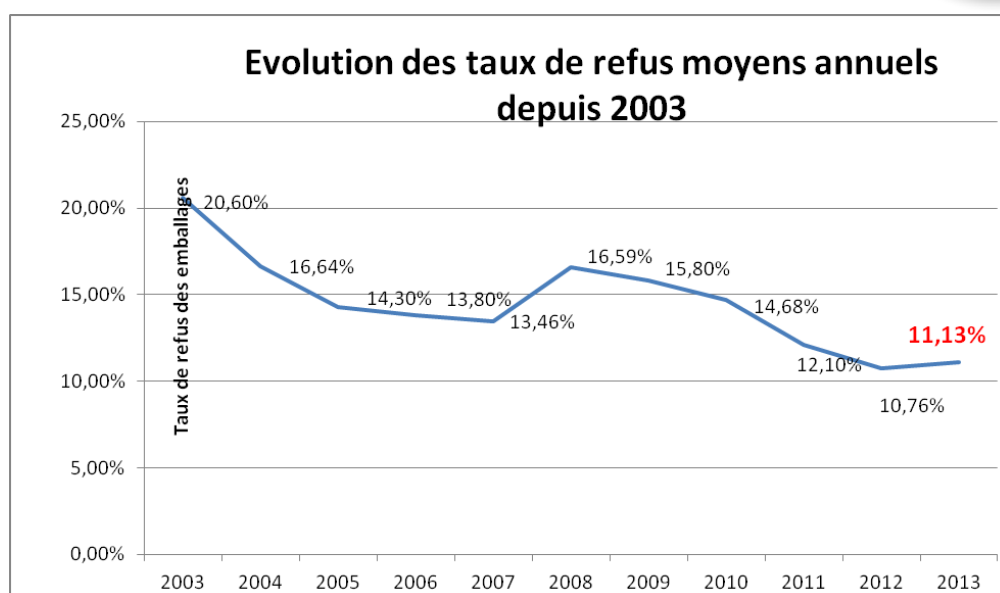
Depuis 2003, on observe une tendance nette d'amélioration de la qualité des emballages triés par les habitants du SMICTOM.

En effet, la qualité des emballages n'a cessé de s'améliorer et l'année 2013 est dans la continuité des résultats observés à moyen terme. Cette tendance doit se poursuivre même si les améliorations sont de plus en plus difficiles à mettre en œuvre au vu du taux déjà exceptionnel comparé aux tendances régionales (souvent situées entre 15 et 20%).

Les caractérisations permettent également d'évaluer la composition des emballages par type de matériaux.

Taux de refus des emballages Année 2013

Un taux de refus moyen de 11,13% en 2013



Composition moyenne (en poids) des emballages collectés en 2013

Erreurs de tri : **11 %**

Tetrapack : **2 %**

Métaux (acier, aluminium) : **3 %**

Plastiques : **11 %**

Cartons : **33 %**

Journaux Magazines : **40 %**

Les suivis réalisés sur le terrain par les ambassadeurs du tri consistent à apposer un scotch sur les bacs mal triés et à déposer un avis de passage chez l'habitant pour lui indiquer l'erreur qui a causé le refus de collecte.

Afin d'améliorer les performances de qualité et de mieux cibler la sensibilisation des habitants, les suivis ont été renforcés dans les communes qui présentaient des taux de refus plus importants.

Le tableau ci-dessous présente le taux annuel moyen de refus de bacs issu des suivis effectués par les ambassadeurs du tri.

Taux de refus moyen des bacs par commune
Année 2013

Commune	%
Avon	13,38
Bois le Roi	12,13
Bourron Marlotte	12,25
Champagne sur Seine	6,85
Chartrettes	11,90
Ecuelles	12,37
Episy Montarlot	12,43
Fontainebleau	17,58
Fontaine le Port	13,50
Héricy	23,20
Montigny	15,57

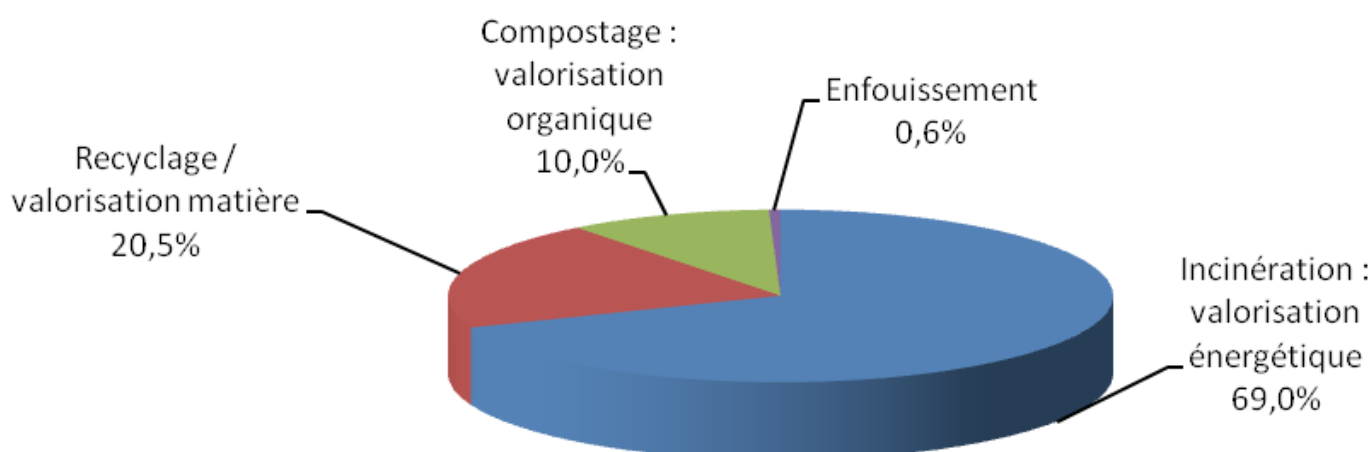
Commune	%
Moret sur Loing	13,97
Samoreau	19,60
Samois sur Seine	14,73
Saint Mammès	7,40
Thomery	12,26
Vernou La Celle sur Seine	9,23
Veneux-Les Sablons	16,60
Villecerf Villemer	10,48
Vulaines	11,10

13,63 % des bacs présentés à la collecte sont mal triés

Plus le taux est faible, plus la qualité des emballages présentés est bonne. En moyenne, sur l'ensemble des contrôles de collecte effectués en 2013, 13,63 % des bacs sont refusés parce qu'ils comportent trop d'erreurs de tri.

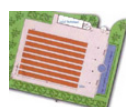
Traitement/valorisation des déchets collectés par le SMICTOM

Mode de valorisation des déchets collectés par le SMICTOM



En 2013, 99,4% des déchets collectés par le SMICTOM ont été orientés vers une filière de valorisation.

Les installations de traitement



Plateforme de compostage



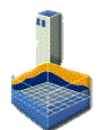
Quai de transfert



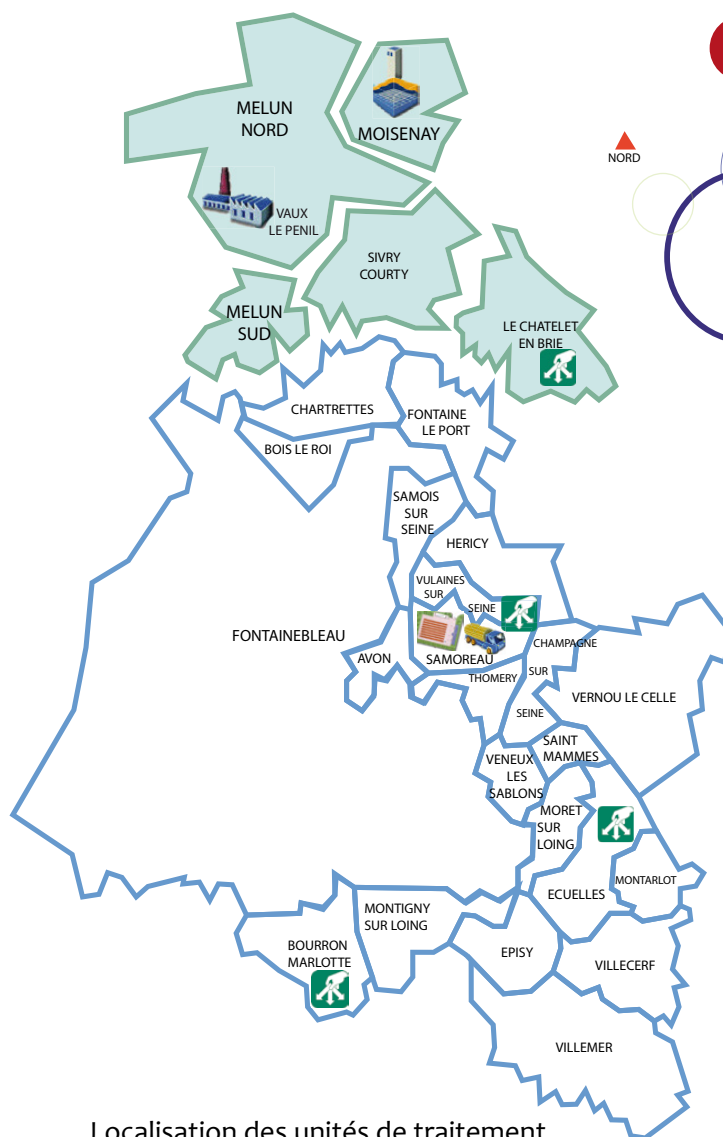
Déchèterie



Centre de tri et unité de valorisation
énergétique



Centre d'enfouissement technique



Localisation des unités de traitement

Pour réduire les coûts de transports et les nuisances associées, les ordures ménagères, les emballages et le verre collectés sur le territoire du SMICTOM transitent en premier lieu par le quai de transfert de Samoreau. Les déchets sont alors regroupés avant d'être acheminés vers les sites de traitement et de valorisation.

Les ordures ménagères résiduelles sont ensuite transférées vers l'Unité de Valorisation Energétique de Vaux le Pénil.

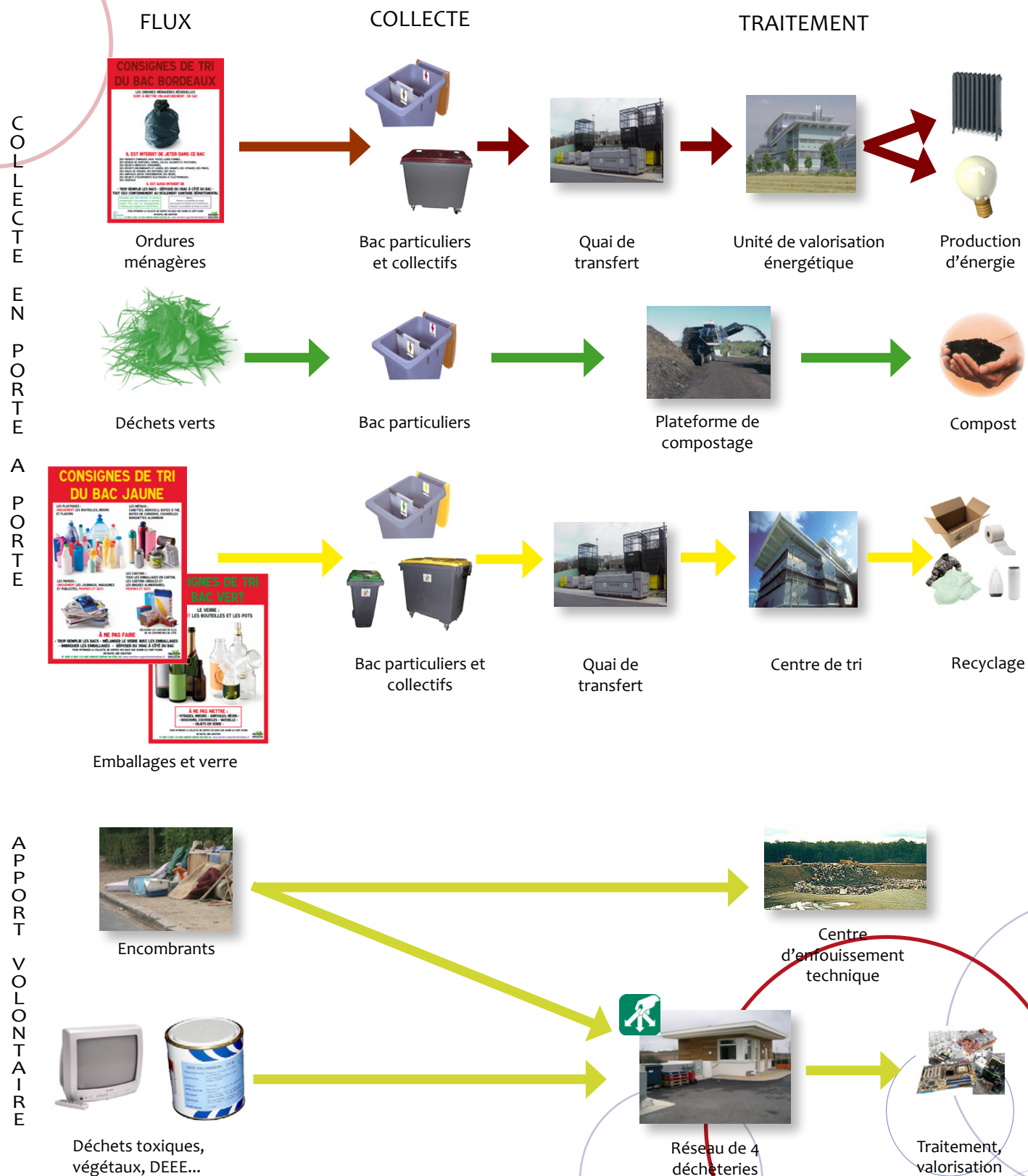
Les emballages et journaux magazines rejoignent le centre de tri de Vaux le Pénil.

Le verre repart directement chez le repreneur pour être valorisé.

Les végétaux sont directement compostés sur la plateforme de compostage de Samoreau.

Les encombrants collectés en porte à porte sont quant à eux enfouis sur le Centre d'Enfouissement Technique de Classe 2 de Moisenay.

Schéma récapitulatif de l'organisation de la collecte



3/ Coût du service public d'élimination des déchets

Les modalités d'exploitations et les prestations rémunérées par le SMICTOM à des entreprises sous contrat

Les marchés publics

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations en 2013 en € TTC
VEOLIA	Collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés	Marché public de 7 ans	31 décembre 2014	4 453 041,32 €
Plastic Omnium	Fournitures des bacs	Marché public de 3 ans	1er novembre 2015	180 284,79 €
AIPRéFon	Maintenance du parc de bacs Livraison des composteurs	Marché public de 4 ans	31 décembre 2014	250 308,21 €
AIPRéFon	Service Allo déchets	Marché public de 4 ans	1er novembre 2016	71 993,98 €
TOTAL				4 955 628,1 €

Le coût de collecte augmente chaque année en raison de la hausse des prix : augmentation du coût de main d'œuvre, hausse du prix du carburant...

La délégation de service public

Nom de l'établissement public	Nature de la prestation	Type de contrat et durée échéance	Montant annuel des prestations en 2013 en € TTC
SMITOM LOMBRIC	Traitement / Valorisation des déchets ménagers	Délégation de Service Public	4 845 586,1 € (cotisation + traitement)

Les indicateurs économiques

Les indicateurs fournis ci-dessous servent à exprimer les coûts de gestion des déchets du SMICTOM pour l'année 2013. Il s'agit donc d'une approche différente de l'approche budgétaire.

Les indicateurs de coût

COÛT du service public de gestion des déchets

	Indicateurs économiques année 2013 du SMICTOM	Montant total	En €/hab
	Prestations de maintenance, collecte et traitement	7 066 090.5 €	83 €
	Contributions versées au SMITOM (cotisation annuelle)	2 554 839 €	30 €
	Frais de fonctionnement du SMICTOM (frais d'administration, de communication, de personnel ...)	627 203 €	7 €
	Amortissements des biens	253 774 €	3 €

Les indicateurs de financement

	Indicateurs économiques année 2013 du SMICTOM	En €	En €/hab
FINANCEMENT du service public de gestion des déchets	Contributions des collectivités adhérentes	8 785 169 €	103 €
	Contributions perçues dans le cadre de la redevance spéciale	945 337 €	11 €
	Soutien Eco Emballages et subventions	319 293 €	4 €

Les contributions des collectivités adhérentes

Votées en début d'année, les participations des collectivités adhérentes correspondent à l'ensemble des coûts de collecte, de traitement, de maintenance, d'achat des bacs ainsi qu'aux charges de fonctionnement du SMICTOM. Elles sont fonction des tonnages collectés, des services rendus et de la population desservie. Elles font l'objet d'un réajustement l'année suivante en fonction des tonnages effectivement générés.

En 2013, les participations ont diminué en moyenne de 0,14 % pour l'ensemble des collectivités adhérentes malgré la hausse des coûts de collecte et de traitement.

Participations
2012

8 797 830 €

- 0,14 %

Participations
2013

8 785 169 €

La redevance spéciale

Pour chaque professionnel assujetti, le montant de la redevance spéciale est calculé sur la base des litrages déclarés et contrôlés des bacs « ordures ménagères ». La TEOM de l'année précédente étant déduite.

Le coût pour 2013 a été conservé : 0,038 €/litre.

	Coût /Litre	Produit perçu par le SMICTOM*	Nombre de redevables
2003	0,027 €	528 521 €	127
2004	0,029 €	770 209 €	194
2005	0,030 €	818 495 €	205
2006	0,031 €	894 027 €	207
2007	0,032 €	890 142 €	201
2008	0,032 €	840 097 €	240
2009	0,034 €	926 466 €	239
2010	0,034 €	899 771 €	254
2011	0,036 €	905 095 €	231
2012	0,038 €	994 313 €	241
2013	0,038 €	945 337 €	247

* produit du reversement aux communes (80%)

En 2013, 247 conventions ont été signées.

Le montant perçu est en légère diminution du fait de la baisse des tonnages collectés.

4/ Mesures de prévention des déchets et détournements de flux d'ordures ménagères

En 2010, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau a signé un partenariat de cinq ans avec l'ADEME et le Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre d'un programme local de prévention des déchets. Ce dernier consiste à se fixer des objectifs ambitieux de réduction de la production de déchets, en accord avec les objectifs du Grenelle de l'environnement :

- réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées par habitant sur les cinq prochaines années, soit 5kg/hab/an.
- diminuer de 15% les quantités partant à l'incinération ou au stockage.

Pour l'atteinte de ces objectifs, plusieurs actions ont été poursuivies en 2013 :

- Renforcement de la promotion et formation au compostage
- Actions de communication sur la toxicité des déchets
- Amélioration du service de reprise des textiles

Le compostage individuel pour une réduction des déchets à la source

Dans une logique de développement durable, le SMICTOM ainsi que l'ADEME subventionnent l'acquisition de composteurs individuels. Ce geste éco-citoyen permet de réduire les quantités de déchets à la source et par conséquent les coûts de collecte tout en permettant l'obtention d'un amendement naturel.

Les différents composteur	Bois 400 litres	Bois 800 litres	Plastique 400 litres	Plastique 600 litres
Prix d'achat TTC SMICTOM	54,68 €	76,75 €	48,34 €	67,65 €
Participation SMICTOM (hors subvention)	27,68 €	42,75 €	28,34 €	39,65 €
Prix unitaire de vente aux particuliers	27€	34 €	20 €	28 €

Depuis 2002, **2 922** composteurs ont ainsi été acquis sur l'ensemble du syndicat.

Nombre de composteurs distribués par an

2002	124
2003	247
2004	207
2005	239
2006	146
2007	165
2008	197
2009	378
2010	320
2011	389
2012	227
2013	283



283 composteurs
individuels acquis
en 2013

Devant les objectifs de réduction des déchets, le SMICTOM renforce chaque année la communication sur le compostage individuel.

L'année 2013 a aussi été marquée par un travail important de formation dirigée vers les enfants (animations scolaires, mise place d'un composteur pédagogique) et vers les adultes par l'intermédiaire de tous les relais possible (participation aux événements locaux, partenariats avec les associations locales, tenues de stands, conférences).

Deux objectifs sont visés :

- trouver des relais pour transmettre le savoir et l'envie de la pratique du compostage.
- mieux former à la pratique du compostage : plutôt que de promouvoir l'achat de composteurs, il s'agit de valoriser la pratique du compostage.

Pour les établissements scolaires qui ont accepté de mettre en place le compostage, le SMICTOM procède à un contrôle régulier des composteurs et constate pour le moment que la pratique fonctionne très bien.

Voici les établissements concernés par une animation sur le compostage et/ou la mise en place du compostage en 2013 :

- Animation compostage au centre intergénérationnel de Champagne sur Seine
- Tenue de stand au cimetière de Fontainebleau et mise en place du compostage et de la table de tri aux usagers
- Challenge scolaire : « sous nos pieds, la Terre, la Vie », en partenariat avec la Ville de Fontainebleau et NATUREPARIF (toutes les écoles de Fontainebleau et un centre de loisirs)
- Mise en place du compostage pédagogique à l'école Maternelle de Saint Mammès et réunion publique
- Animation scolaire et mise en place d'un composteur pédagogique à l'école de Montarlot
- Animation scolaire compostage à l'école élémentaire de Montigny sur Loing
- Réunion publique compostage à Avon
- Réunion publique compostage à Samoreau
- Animation compostage à l'école élémentaire d'Héricy
- Animation compostage à l'école élémentaire de Bois le Roi



Au total, 8 structures ont été formées au compostage depuis 2011.

Concernant le compostage collectif, une seule résidence est aujourd'hui concernée par cette pratique. Il s'agit de la Résidence Les Guettes à Saint Mammès.

Le SMICTOM a à plusieurs reprises sollicité des syndics ou des habitants volontaires mais le projet n'a pas abouti, faute de volonté collective. En effet, pour que le compostage collectif fonctionne, les habitants doivent aussi collectivement être volontaires.

Enfin, un appel à projet a été formulé auprès des élus délégués du SMICTOM afin de recenser les sites qui pourraient s'inscrire dans cette démarche (toujours en attente).



Communication sur la prévention des déchets

Opération Chariot écologique :

Pour la quatrième année consécutive, le SMICTOM a pu intervenir dans les supermarchés grâce à un partenariat avec Carrefour Market. Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, le SMICTOM était donc présent le 16 novembre 2013 dans le Carrefour Market d'Avon.

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, inscrite dans le cadre de la campagne nationale « Réduisons nos déchets, ça déborde », impulsée par l'ADEME, est un moment fort de mobilisation. En 2013, le SMICTOM s'est penché sur la prévention de la toxicité des déchets. En effet, s'il faut garder en tête que **le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas**, il faut aussi toujours veiller à ce que **le déchet que l'on produit ne soit pas toxique**.

Le SMICTOM a donc présenté son chariot écologique avec pleins de produits alternatifs aux produits toxiques mais aussi pleins de pratiques respectueuses de l'environnement pour la vie de tous les jours.

Dans le cadre de cette action, les habitants pouvaient jouer pour remporter le chariot écologique en devinant son prix.

Animations sur la prévention des déchets

De manière progressive, les animations se tournent de plus en plus vers les problématiques de prévention des déchets, qui vont plus loin que le tri et le recyclage.

La problématique selon laquelle le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas aborde plusieurs champs :

- Le compostage
- La consommation : gaspillage alimentaire, meilleure utilisation des produits
- Le réemploi par la solidarité
- La réutilisation chez soi

Voici les structures concernées par ces animations :

- Animation tri et compostage au centre intergénérationnel de Champagne
- Animation scolaire compostage à l'école élémentaire de Montarlot
- Animation scolaire : « fabrique tes produits ménagers écologiques » à Veneux-Les Sablons
- Animation compostage à l'école élémentaire d'Héricy
- Animation compostage à l'école élémentaire de Bois le Roi
- Animation éco-consommation au Lycée Clémenceau de Champagne sur Seine
- Animation scolaire compostage à l'école élémentaire de Montigny sur Loing



La reprise des textiles

En mai 2012, une convention a été renouvelée avec la Société Eco Textile afin de poursuivre et d'améliorer la gestion des bornes textiles du territoire.

Cette décision est motivée par deux éléments :

Tout d'abord la gestion des bornes par le SMICTOM permet un meilleur suivi du service sur le territoire. Il s'agit donc d'offrir le meilleur service aux habitants.

Ensuite, cette activité est compatible avec le programme de prévention des déchets du SMICTOM puisque les textiles déposés dans ces bornes sont des flux d'ordures ménagères évités (environ 6kg/hab/an). Ces textiles sont par ailleurs recyclés et non plus incinérés.

Voici le détail des tonnages récupérés par commune :

	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Nombre de bornes en 2013
AVON	29.6	36.6	7
BOIS LE ROI	-	10.3	2
BOURRON MARLOTTE	-	-	0
CHAMPAGNE SUR SEINE	6.7	10.2	1
CHARTRETTES	-	-	0
ECUELLES	9.2	11.2	1
EPISY	1.3	1.8	1
FONTAINE LE PORT	-	-	1
FONTAINEBLEAU	5.2	4.7	1
HERICY	10.9	8.8	2
MONTARLOT	-	-	0
MONTIGNY SUR LOING	13.3	13.3	4
MORET SUR LOING	8	14.8	2
SAINT MAMMES	5.25	6.2	2
SAMOIS SUR SEINE	4.3	2.7	1
SAMOREAU	15	17.3	3
THOMERY	4	3.3	1
VENEUX LES SABLONS	8.5	10	2
VERNOU LA CELLE	-	-	0
VILLECERF	-	-	0
VILLEMER	1.3	1.2	1
VULAINES SUR SEINE	2.8	3.6	1
TOTAL	125.3	155.8	33



17 communes
ont accepté
d'implanter des
bornes pour le
textile

155,8 tonnes
de textile
récupérées
en 2013

En 2013, 155.8 tonnes de textiles ont été récupérées.

Le ratio idéal serait de pouvoir doter 1 borne pour 2000 habitants, ce qui nous pousse à envisager de nouvelles implantations dans un futur proche. En 2013, nous comptons 1 borne pour 2584 habitants.

Détourner des ordures ménagères vers le recyclage via la collecte des papiers d'écriture

En 2010, compte tenu de la demande grandissante concernant la reprise des papiers dits « d'écriture », « de bureau » ou « d'impression », le SMICTOM a mis en place une collecte destinée aux administrations, aux établissements publics et aux différentes écoles, collèges et lycées du territoire.

En effet, il est à noter que ces papiers d'une autre catégorie que les journaux magazines ne doivent pas se retrouver dans les bacs jaunes car ils n'ont pas les mêmes caractéristiques de recyclage.

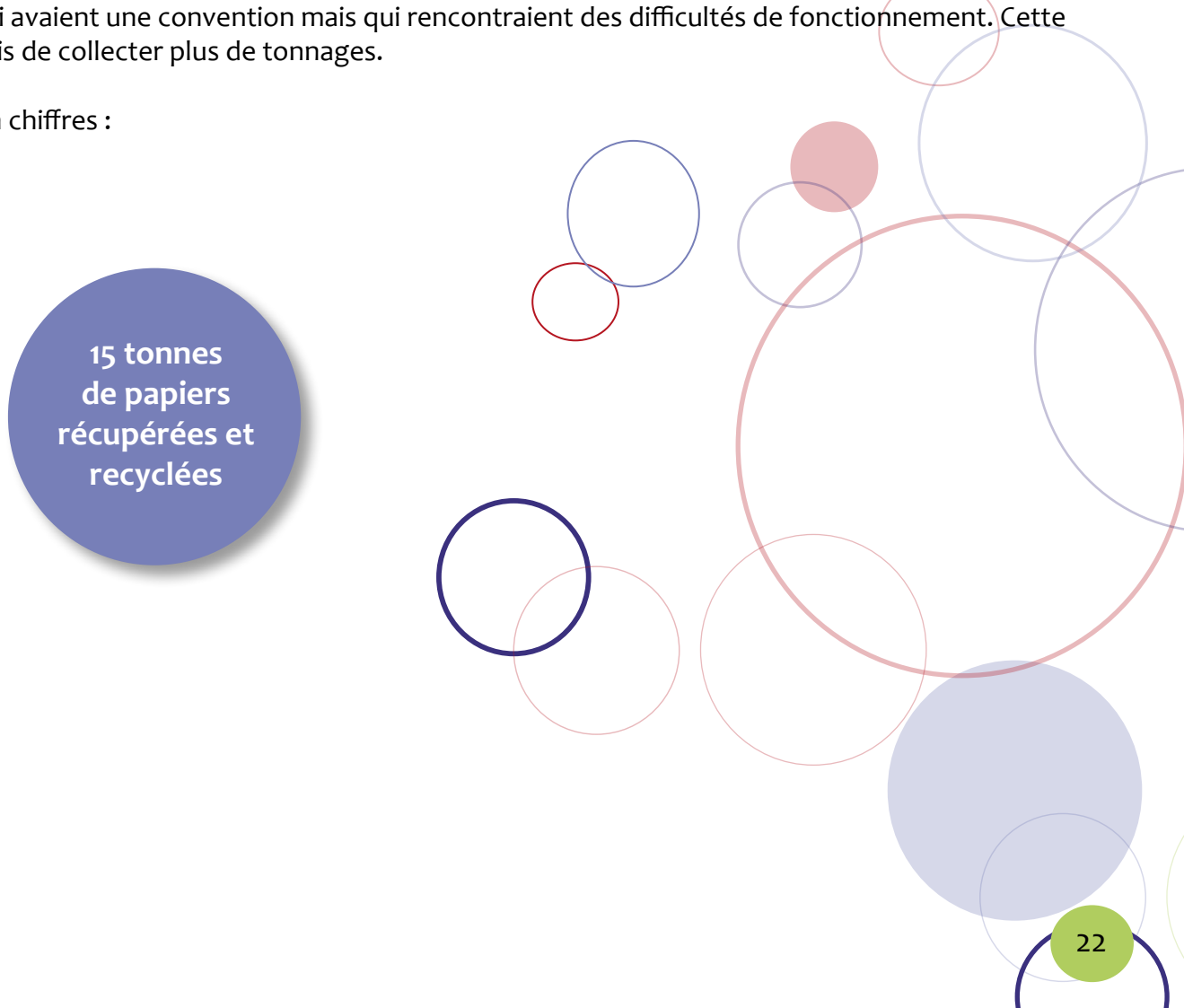
Les deux catégories concernées par cette collecte sont :

- Papiers colorés : assimilés Sorte 2.06 (archives couleurs). Il s'agit des papiers triés provenant de la corbeille de bureau (correspondance à base de papiers d'impression et écriture, de couleur blanc ou pastel, imprimés ou non).
- Papiers blancs : assimilé Sorte 3.05 (archives blanches sans bois). Il s'agit des papiers d'écriture blancs triés sans bois, en provenance d'archives de bureau, exempts de livres de caisses, de papier carbone et d'adhésifs insolubles dans l'eau.

La mise en place de cette reprise des papiers permet de réduire le gisement aujourd'hui présent dans les ordures ménagères, donc incinéré. Ces papiers peuvent ainsi être recyclés.

L'année 2013 a permis de continuer à développer cette collecte puisque, même si le nombre de convention n'a pas augmenté, les tonnages sont en hausse. En effet, une sensibilisation a été menée dans les établissements qui avaient une convention mais qui rencontraient des difficultés de fonctionnement. Cette relance a permis de collecter plus de tonnages.

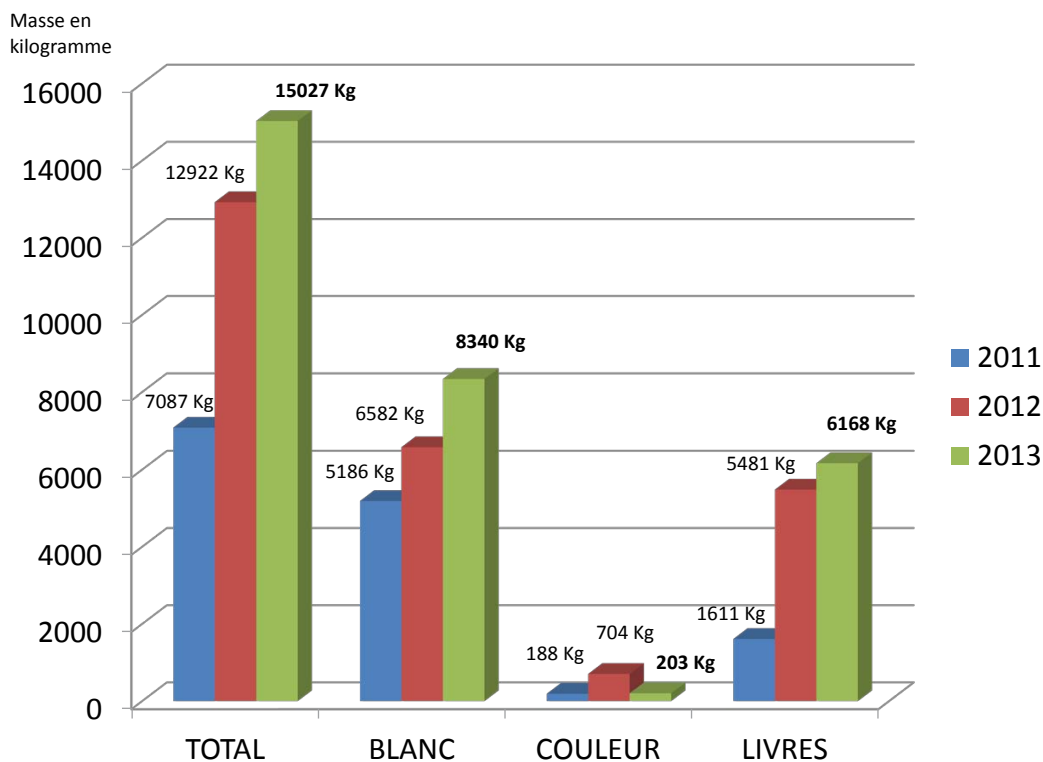
Voici le bilan en chiffres :



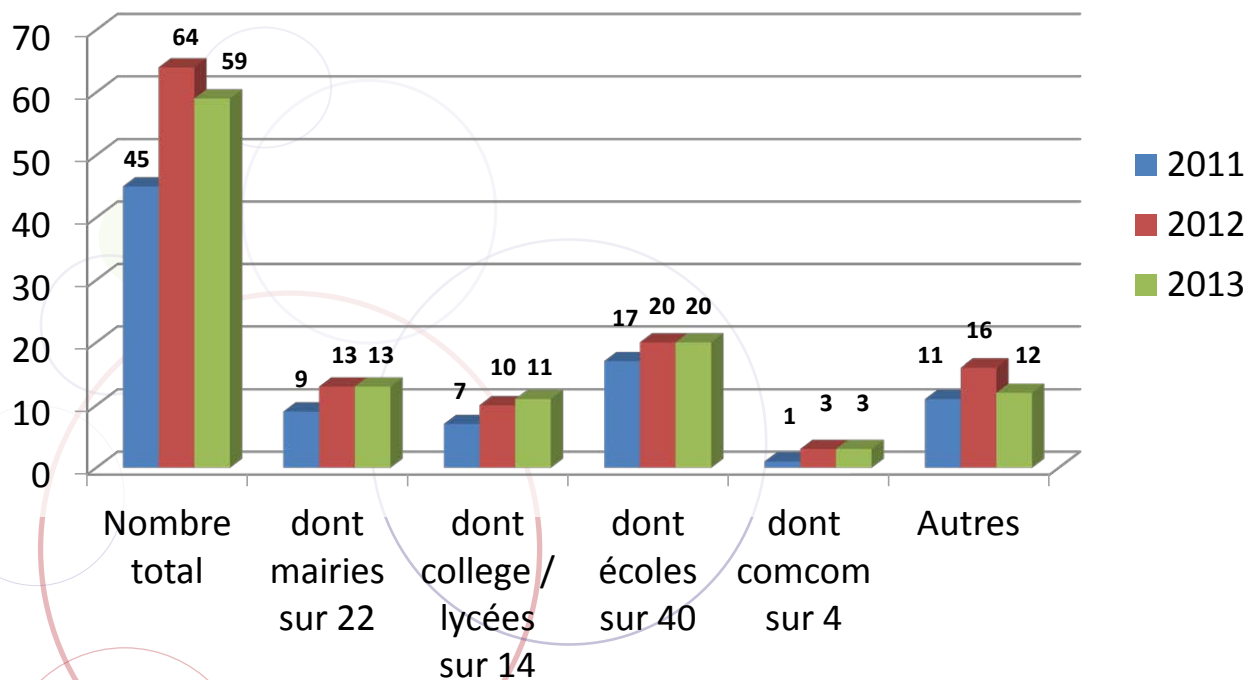
15 tonnes
de papiers
récupérées et
recyclées

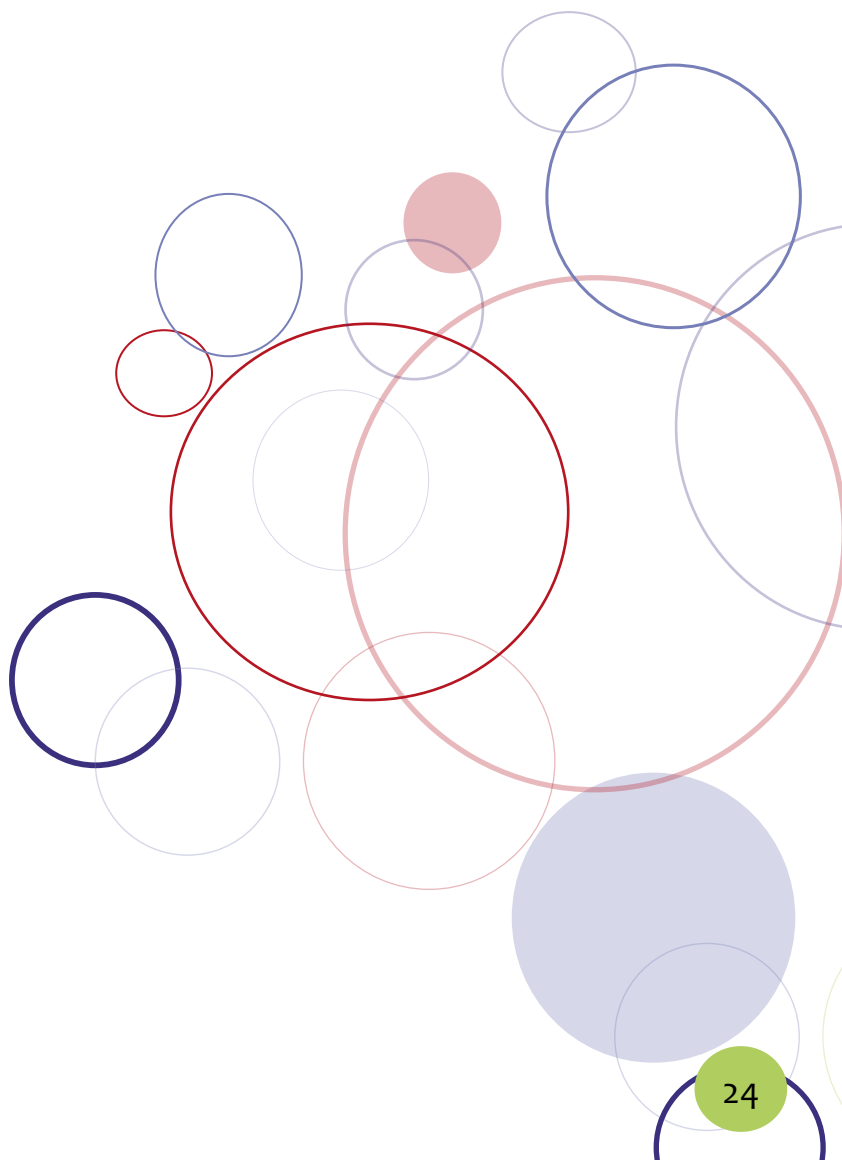
Voici le bilan 2013 en chiffres :

Évolution des tonnages de 2011 à 2013



Évolution des conventions de 2011 à 2013





5/ Tableau de bord de synthèse des indicateurs

Cette partie synthétise les indicateurs clés du service de collecte des déchets délivré par le SMICTOM.

Caractéristiques du syndicat de collecte

Nom :	SMICTOM de la Région de Fontainebleau
Compétence :	Collecte
Nombre de communes :	22
Taux d'habitat vertical :	18,3%
Population desservie :	85 275 (source INSEE 2009)



Indicateurs techniques sur les opérations de collecte

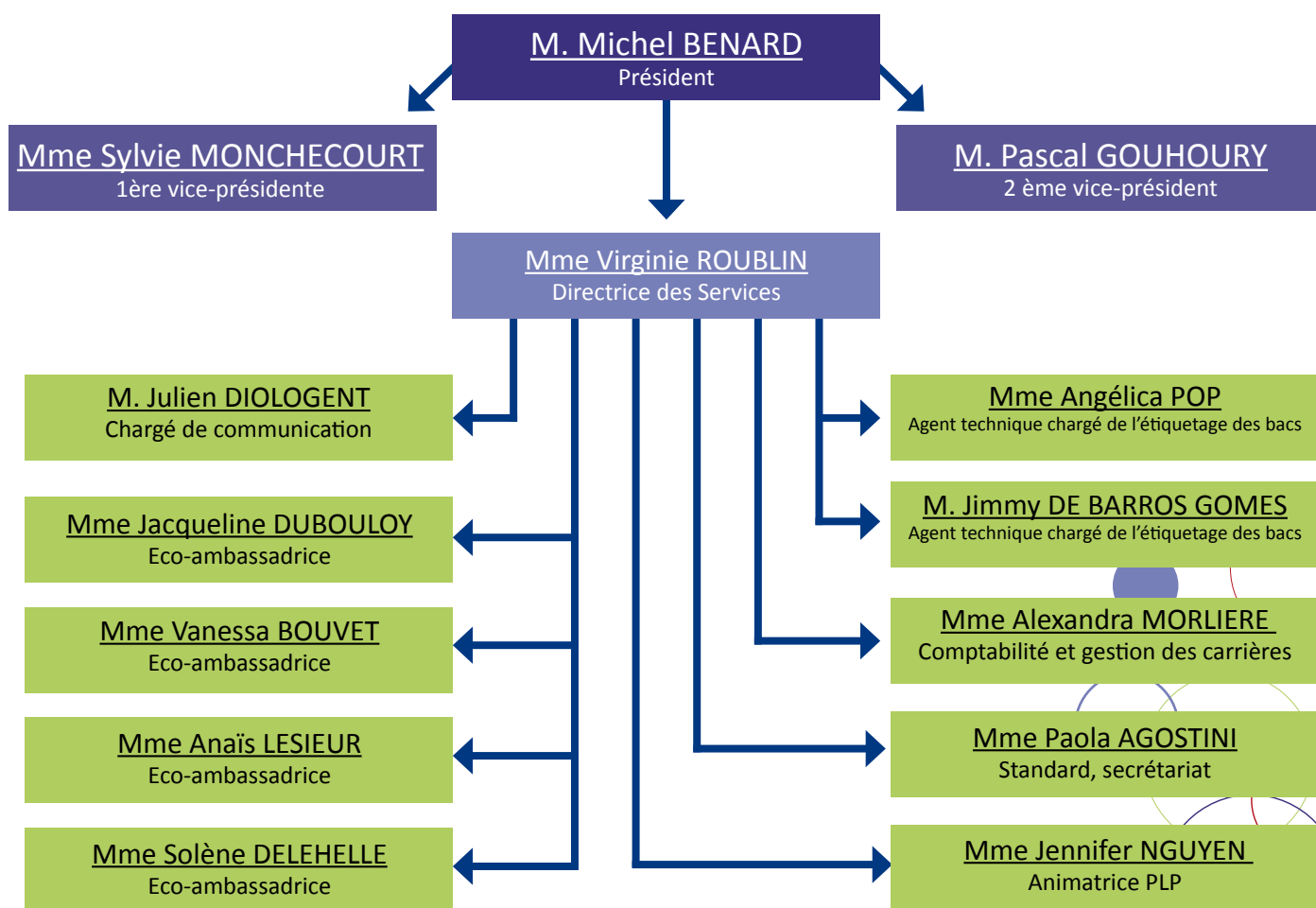
Mode de gestion du service de collecte	Prestation de services
Fréquence des collectes par semaine	1 à 6

		Evolution par rapport à 2012
Tonnage total de déchets collectés en 2013 par le SMICTOM	34 140T	- 1,7%
Part des déchets collectés dirigés vers une filière de valorisation	99,4 %	+ 0,0 pts
Ratio par habitant des déchets ménagers collectés	400 kg/hab	- 1,7 %
Ratio par habitant des ordures ménagères résiduelles collectées	276 kg/hab	- 1,78 %
Ratio par habitant des déchets verts collectés	40 kg/hab	+ 2,56 %
Ratio par habitant des emballages et journaux magazines collectés	49 kg/hab	- 3,92 %
Ratio par habitant du verre collecté	33 kg/hab	- 2,94 %
Taux de refus du centre de tri	11,13 %	+ 3,44 %
Nombres d'habitants par déchèterie	de 22 000 à 31 107 habitants	
Ratio par habitant des déchets apportés en déchèterie	169 kg/hab	
Mode principal de traitement des déchets ménagers	Valorisation énergétique, recyclage, compostage	

Indicateurs financiers

	Montant total	En €/hab
Contributions des collectivités adhérentes	8 785 169 €	103,02 €

6/ L'emploi



Mise à jour juin 2014

L'emploi d'insertion

Dans une politique de développement durable, le SMICTOM souhaite favoriser l'emploi des personnes qui ont peu, voire aucune expérience professionnelle, ou qui rencontrent des difficultés d'insertion. C'est pourquoi, conformément à l'article 14 du nouveau code des marchés publics, l'action d'insertion fait partie des conditions d'exécution du marché de maintenance des bacs.

Le prestataire du marché : L'AIPRÉFON (Association d'Insertion Professionnelle de la Région de Fontainebleau) est une structure d'insertion et de formation professionnelle ayant pour objectif de permettre un retour à l'emploi de personnes en difficultés grâce aux métiers liés à l'environnement.

7/ La communication

Les éco-ambassadeurs

La communication est essentielle pour que chacun prenne conscience des enjeux de la gestion durable des déchets, à savoir trier et réduire sa production de déchets. Les 4 éco-ambassadeurs du SMICTOM se chargent au quotidien de faire passer ce message auprès de la population du syndicat en effectuant diverses missions.

Contrôle de la qualité de la collecte

Le contrôle de la qualité de la collecte sélective s'effectue par :

Les « suivis de collecte » et « suivis de benne » :

Ces suivis consistent à vérifier, en précédant ou en suivant le passage de la benne de collecte, l'application des consignes de tri et d'informer les habitants des erreurs à éviter.



Les « refus de collecte » :

Ce sont des actions menées en porte à porte permettant, suite aux retours fournis par le collecteur, d'expliquer les raisons des refus de collecte et de répondre à toutes les questions des habitants sur les consignes de tri.

En plus de dresser un bilan de la qualité de tri, ces actions permettent une information personnalisée auprès des habitants.

Animations scolaires

Tout au long de l'année, les éco-ambassadeurs formés pour l'animation en milieu scolaire interviennent dans les écoles, collèges ou centres de loisirs des communes du SMICTOM. L'objectif étant d'inculquer aux plus jeunes l'esprit du tri, de la réduction des déchets à la source et le respect de l'environnement par l'intermédiaire de jeux ou de supports pédagogiques ludiques conçus par les éco-ambassadeurs.

En 2013, 48 animations de sensibilisation ont été effectuées auprès des écoles et structures éducatives. Le nombre d'animations par rapport à 2012 est stable. Ces animations sont orientées vers la sensibilisation au tri, au recyclage et à la prévention des déchets (compostage, réutilisation, éco consommation...).

48 animations
scolaires



Participation aux manifestations locales

Les ambassadeurs du tri animent des stands d'information lors des manifestations locales. Ainsi, en 2013, le SMICTOM était présent lors des évènements suivants:

Le Festival Terre Avenir à Veneux-les-Sablons

Les Naturiales à Fontainebleau

La Fête de Printemps à Moret sur Loing

Semaine du Développement Durable : partenariat avec l'ONF, Seine et Marne Tourisme, les Maisons du Bornage, La réserve de Biosphère de Fontainebleau, Les amis de la forêt de Fontainebleau et la Ville de Fontainebleau pour une sensibilisation sur la longue vie des déchets dans la nature : 600 scolaires ont été sensibilisés.

Exposition au centre d'éco-tourisme de Franchard sur le compostage et promotion des composteurs pendant trois semaines entre mars et avril.

Partenariat avec la SNCF pour améliorer la qualité du tri en gare et sur les quais ; réalisation d'un jeu concours et tenue d'un stand sur 2 jours

Partenariat avec la Compagnie Les Arlequins et l'ONF pour un spectacle de Noël sur les déchets en forêt.

Semaine de la réduction des déchets : opération «chariot écologique» en partenariat avec Carrefour Market Ecuelles et Avon

Troc au plantes, stand compostage à Veneux-Les Sablons

Berges Saines à Avon et dans la C.C. Pays de Seine

Rendez-vous au Jardin à Avon

Portes ouvertes du SMICTOM LOMBRIC

Nettoyage de printemps à Bois le Roi (collège + primaire)

Formation guides composteur à Avon

Nettoyage de printemps à Veneux-Les Sablons

Réunion publique compostage à Saint mammès

Réunion publique compostage à Avon

Réunion publique compostage à Samoreau

Ces stands ont pour but d'informer et de renseigner les habitants sur la gestion des déchets et les gestes éco citoyens.

Pour le Festival Terre Avenir, le SMICTOM a créé un espace dédié à la prévention des déchets ainsi qu'un stand « Chamboul' tout » sur la toxicité des déchets. Les enfants et les adultes ont pu jouer et gagner des produits d'entretien écologiques



Les autres outils de communication

Parallèlement aux actions réalisées par les éco-ambassadeurs, le SMICTOM développe des outils pour favoriser la communication et faciliter la remontée d'informations de la part des usagers.

Quelques exemples :

Développement du site internet du SMICTOM

Un site régulièrement mis à jour avec toutes les informations nécessaires à la gestion durable des déchets : actualités, le tri, le recyclage, la prévention des déchets, le compostage et des documents à télécharger. Les habitants ont la possibilité de poser des questions directement par mail, ce qui a permis de répondre à plus de 128 questions ou demandes de renseignements en 2013 (contre 65 en 2012).

Les calendriers de collecte

Distribués à chaque habitant du SMICTOM, les calendriers rappellent les jours de collecte des différents types de déchets ainsi que les consignes de tri à respecter.

La lettre mensuelle « Il était une fois le SMICTOM »

Il s'agit d'une lettre d'information pratique qui traite chaque mois d'un thème particulier afin d'informer les habitants sur tous les sujets liés à la gestion des déchets (services proposés par le SMICTOM, le tri, la prévention des déchets, le compostage etc.).

Sachet de graines de plantes mellifères

Permet de renforcer la biodiversité des jardins, il est un complément à la pratique du compostage.

Guide du tri

Création d'un tout nouveau guide du tri, plus clair et plus complet.

Guide gardien

Création d'un guide destiné aux gardiens d'immeuble afin de répondre à toutes leurs questions et de les orienter au mieux dans leur gestion quotidienne des déchets.

Affiches de tri

Création de nouvelles affiches de tri pour l'habitat collectif (consignes).

Toutes ces actions contribuent à améliorer la qualité des déchets triés et à sensibiliser à la prévention des déchets

LA COLLECTE



SMICTOM de la Région de Fontainebleau
BP 04
77 250 VENEUX LES SABLONS
Tél : 01 60 70 88 99
Fax : 01 60 70 88 98
smictom2@wanadoo.fr

www.smictom-regionfontainebleau.fr

Une question ?

Numéro vert 0 800 133 895

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

LE TRAITEMENT



SMITOM Centre Ouest Seine et Marne
ZAC du Tertre de Chérisy
CD 408
77 000 VAUX LE PENIL

Tél : 01 64 83 58 60
Fax : 01 64 83 58 69
www.lombric.fr

Numéro vert 0 800 814 910

Rapport établi par les services du SMICTOM
Présenté au Conseil Syndical du 26 juin 2014

ANNEXES

Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau

Communauté de Communes Moret-Seine et Loing

Communauté de Communes Entre Seine et Forêt

Communauté de Communes Pays de Seine

NB : La population utilisée pour le calculs des ratios provient du recensement 2009

Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau

Constituée de 4 communes.

Population : 35 081

- Avon : 14 214 habitants
- Bourron Marlotte : 2 867 habitants
- Fontainebleau : 15 816 habitants
- Samois sur Seine : 2 184 habitants



Tonnages collectés en 2013

	Ordures ménagères en tonnes	Déchets verts en tonnes	Emballages en tonnes	Verre en tonnes	Encombrants en tonnes
Avon	3 229	227	582	346	-
Bourron Marlotte	730	131	169	131	-
Fontainebleau	4 875	175	840	524	167
Samois sur Seine	620	114	102	95	-
CCPF	9 454	647	1 693	1096	-

Performances de collecte : ratio par kg/hab en 2013

	Ordures ménagères en kg/hab	Déchets verts en kg/hab	Emballages en kg/hab	Verre en kg/hab	Encombrants en kg/hab
Avon	227	16	41	24	-
Bourron Marlotte	255	46	59	46	-
Fontainebleau	308	11	53	33	11
Samois sur Seine	284	52	46	43	-
CCPF	269	18	48	31	-

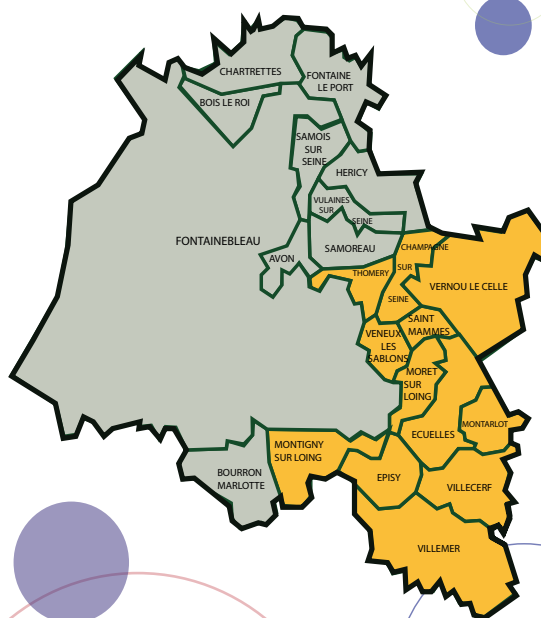
Acquisition de composteurs individuels

	Composteurs individuels acquis en 2012	Composteurs individuels acquis en 2013	Evolution des acquisitions
Avon	17	20	↗
Bourron Marlotte	15	10	↘
Fontainebleau	32	15	↘
Samois sur Seine	9	12	↗
CCPF	73	57	↘

Communauté de Communes Moret Seine et Loing

Constituée de 12 communes
Population : 33 178

- Champagne sur Seine :	6 539 habitants
- Episy / Montarlot :	739 habitants
- Ecuelles :	2 608 habitants
- Moret-sur-loing :	4 526 habitants
- Saint-Mammes :	3 318 habitants
- Thomery :	3 514 habitants
- Veneux-les-Sablons :	4 886 habitants
- Vernou-la-Celle :	2 712 habitants
- Villecerf :	792 habitants
- Villemer :	682 habitants
- Montigny-sur-Loing :	2 862 habitants



Tonnages collectés en 2013

	Ordures ménagères en tonnes	Déchets verts en tonnes	Emballages en tonnes	Verre en tonnes	Encombrants en tonnes
Champagne sur Seine	1 693	224	254	162	-
Episy / Montarlot	198	18	36	33	-
Ecuelles	766	144	130	80	-
Moret sur Loing	1 151	177	225	153	-
Saint Mammes	800	169	148	104	-
Thomery	762	284	176	126	-
Veneux les Sablons	1 139	356	243	172	-
Vernou la Celle	743	149	121	95	-
Villecerf / Villemer	365	73	77	59	-
Montigny sur loing	860	177	147	112	-
CC Moret Seine et Loing	8 477	1 771	1 557	1 096	-

Performances de collecte : ratio par kg/hab en 2013

	Ordures ménagères en kg/hab	Déchets verts en kg/hab	Emballages en kg/hab	Verre en kg/hab	Encombrants en kg/hab
Champagne sur Seine	259	34	39	25	-
Episy / Montarlot	269	24	49	45	-
Ecuelles	294	55	50	31	-
Moret sur Loing	254	39	50	34	-
Saint Mammes	241	51	45	31	-
Thomery	217	81	50	36	-
Veneux les Sablons	233	73	50	35	-
Vernou la Celle	274	55	45	35	-
Villecerf / Villemer	248	49	52	40	-
Montigny sur Loing	300	62	51	39	-
CC Moret Seine et Loing	256	53	47	33	-

Acquisition de composteurs individuels

	Composteurs individuels acquis en 2012	Composteurs individuels acquis en 2013	Evolution des acquisitions
Champagne sur Seine	9	4	↓
Episy	3	5	↑
Ecuelles	4	12	↑
Moret sur Loing	17	15	↓
Montigny sur Loing	3	13	↑
Montarlot	1	3	↑
Saint Mammes	2	22	↑
Thomery	15	24	↑
Veneux les Sablons	26	27	↑
Vernou la Celle	7	9	↑
Villecerf	2	1	↓
Villemer	4	3	↓
CC Moret Seine et Loing	93	138	↑

Communauté de Communes Entre Seine et Forêt

Constituée de 3 communes
Population : 7 510

- Héricy : 2 692 habitants
- Samoreau : 2 338 habitants
- Vulaines sur Seine : 2 480 habitants



Tonnages collectés en 2013

	Ordures ménagères en tonnes	Déchets verts en tonnes	Emballages en tonnes	Verre en tonnes	Encombrants en tonnes
Héricy	584	131	140	92	-
Samoreau	567	98	133	85	26
Vulaines sur Seine	653	128	136	94	-
CC entre Seine et Forêt	1 804	357	409	271	-

Performances de collecte : ratio par kg/hab en 2013

	Ordures ménagères en kg/hab	Déchets verts en kg/hab	Emballages en kg/hab	Verre en kg/hab	Encombrants en kg/hab
Héricy	217	49	52	34	-
Samoreau	242	42	57	36	11
Vulaines sur Seine	263	52	55	38	-
CC entre Seine et Forêt	240	48	54	36	-

Acquisition de composteurs individuels

	Composteurs individuels acquis en 2012	Composteurs individuels acquis en 2013	Evolution des acquisitions
Héricy	11	6	↓
Samoreau	5	3	↓
Vulaines sur Seine	8	17	↑
CC entre Seine et Forêt	24	26	↑

Communauté de Communes Pays de Seine

Constituée de 3 communes
Population : 9 159

- Bois-le-Roi : 5 627 habitants
- Fontaine-le-Port : 952 habitants
- Chartrettes : 2 580 habitants



Tonnages collectés en 2013

	Ordures ménagères en tonnes	Déchets verts en tonnes	Emballages en tonnes	Verre en tonnes	Encombrants en tonnes
Bois le Roi	1 681	442	309	228	-
Fontaine le Port	268	25	59	47	-
Chartrettes	730	160	130	93	-
CC Pays de Seine	2 679	627	498	368	-

Performances de collecte : ratio par kg/hab en 2013

	Ordures ménagères en kg/hab	Déchets verts en kg/hab	Emballages en kg/hab	Verre en kg/hab	Encombrants en kg/hab
Bois le Roi	299	79	55	40	-
Fontaine le Port	282	26	62	50	-
Chartrettes	283	62	50	36	-
CC Pays de Seine	293	69	54	40	-

Acquisition de composteurs individuels

	Composteurs individuels acquis en 2012	Composteurs individuels acquis en 2013	Evolution des acquisitions
Bois le Roi	23	48	↗
Fontaine le Port	6	4	↘
Chartrettes	8	10	↗
CC Pays de Seine	37	62	↗

